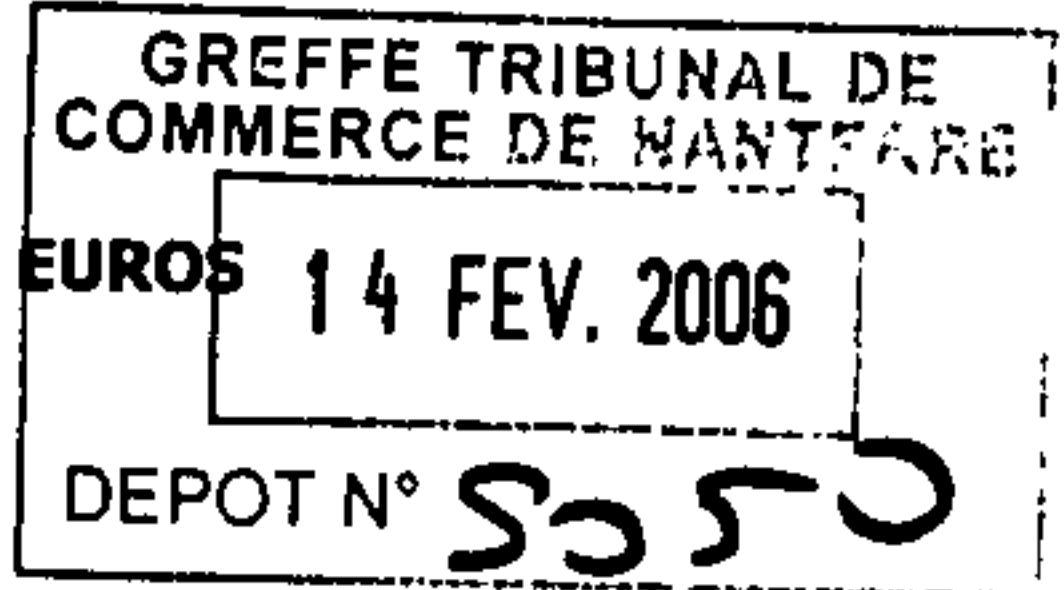


Certifié Confor

ATTENTION AUX CHIENS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 117 RUE JEAN JAURES
92300 LEVALLOIS PERRET (HAUTS DE SEINE)
407 500 396 RCS NANTERRE



PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 2 JANVIER 2006

L'an deux mille six,

et le deux janvier, à dix heures,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - Monsieur Pascal BONIFAY, propriétaire de..... | 250 parts |
| - Monsieur Fabrice SMADJA, propriétaire de..... | 250 parts |

soit un total de	500 parts
------------------------	-----------

sur les cinq cents (500) parts composant le capital social.

Monsieur Fabrice SMADJA préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance,
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis Monsieur le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Nomination d'un nouveau gérant,

Monsieur le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance et après avoir entendu la lecture de son rapport, décide de nommer :

- Monsieur Pascal BONIFAY, demeurant à BOUGIVAL 78380 (Yvelines) 16 route de Louveciennes, en qualité de nouveau gérant, pour une durée indéterminée.

Monsieur Pascal BONIFAY exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée lors d'une délibération ultérieure. Il aura droit en outre au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement, sur justificatifs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal BONIFAY, présent à l'assemblée, déclare accepter le mandat de gérant qui vient de lui être confié et affirme n'exercer aucune fonction et n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance.

- Fabrice SMADJA

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.